

À retourner à :

**Nathalie Balmer – 34, à l'ancienne Gare – 67110 Niederbronn-les-Bains  
avant le 21 juillet 2022.**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse .....

..... Tél : .....

Carte d'identité N°: ..... délivrée le : .....

Type de véhicule : ..... remorque : oui - non

**(Tous ces renseignements sont obligatoires)**

Je demande à participer au Marché aux Puces de WOERTH le 24 juillet 2022 et réserve un emplacement de : .....**mètres linéaires.**

**Minimum 5 mètres à 12,50 €+ 2,50 €le mètre supplémentaire.**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière et que **je ne participe pas à plus de deux marchés aux puces en 2022.**

**L'entrée des exposants se situe 11 route de Sultz.**

Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre tenu à la disposition de services de Police ou de Gendarmerie pendant et après la manifestation.

**Date : .....Signature :**



**Règlement du Marché aux puces de Woerth du 24 juillet 2022**

- Le marché aux puces est ouvert à tous les particuliers, à condition de renvoyer le talon-réponse totalement rempli et accompagné du **paiement par chèque à l'ordre de :**  
**« École du chat libre des Vosges du Nord ».**
- Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
- La mise en place des exposants (**entrée route de Sultz**) se fera de **5h30 à 7h30**; au-delà les places non occupées seront redistribuées à 12,50 € les 5 mètres. **IMPORTANT** : Toute circulation de voiture sera totalement interdite de 8h à 17h >> barrières mises en place par la Mairie.
- Aucun remboursement ne se fera en cas de désistement.
- Les stands de boisson et de denrées alimentaires sont exclus, puisque réservés aux organisateurs.
- La vente d'animaux vivants, d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir sur le stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un **état propre après 18h. Les déchets, mégots et autres objets sont à débarrasser. Ils ne devront pas rester sur place.** En cas de non-respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge pour prendre les dispositions qui s'imposent.

Ce règlement est déposé à la Mairie de Woerth et à la gendarmerie de Woerth.